



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **eMACpc Saràl**, Ch. du Raffort 5,
1032 Romanel-sur-Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 21.09.2012
3. Suspension de faillite: 20.11.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.12.2012
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 21 septembre 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société: exploitation d'une société d'informatique et de télécommunication, comprenant notamment les activités et conseils suivants: import, export, achat et vente de matériel informatique; développement et création de sites internet, gestion de portail internet (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de Lausanne
021/316.65.06
1014 Lausanne Adm cant

00840721

